

TARIFS DES SALLES - Au 1er mars 2026

A LA SIGNATURE DU CONTRAT

Acompte de 50 % du montant encaissé lors de la signature du contrat

Si annulation de la réservation minimum 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte

Si annulation de la réservation moins de 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte uniquement sur justificatif et sur motif précis (décès, accident, hospitalisation, maladie) et selon appréciation du maire

Solde : 50 % du montant encaissé après l'événement

Cautiion : 100 % du montant de la location

Attestation d'assurance "Responsabilité civile"

Repas de classe et repas de "conscrits" : application du tarif "associations"

Kermesse ou fête des écoles : automatiquement gratuit (que ce soit école publique ou privée) MAIS n'est pas considéré comme 1ère manifestation gratuite (ex si l'APEL fait une soirée à but lucratif type TakTik, elle sera gratuite)

Théâtre : 1ère journée gratuite - 2ème journée tarif T 3 - journées suivantes au tarif T 1 x coefficient 0,3

CONDITIONS

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de l'évènement quelle que soit la date de réservation

Pour location 1 journée particuliers - associations ou entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges : tarif de base = T 1

Pour location 1 journée particuliers ou entreprises de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 2 = tarif de base T 1 x coefficient 0,80

Pour locations associations de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 3 = tarif de base T 1 x coefficient 0,45

Pour journée consécutive : tarif T 4 = tarif de base T 1 x coefficient 0,30

Les réveillons du 31 décembre - quel que soit l'organisateur et son lieu de résidence - sont au tarif de base (T1) sauf pour l'Espace Capello (La Chapelle-du-Genêt) qui a un tarif spécifique

Une location gratuite dans l'année pour les associations de BeM et antennes locales pour une journée ou soirée à but lucratif (dans une salle de BeM sauf pour la salle de la Prée à Beaupréau et la salle de la Thévinière à Gesté)

L'amicale des sapeurs-pompiers dispose de la gratuité sur toutes les salles de BeM y compris la salle de la Prée et la salle de la Thévinière

BEAUPRÉAU	Particuliers - Associations - Entreprises de Beaupréau-en-Mauges							Particuliers - Associations - Entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges		
	T 2 PARTICULIERS ET ENTREPRISES			Vin d'honneur sépulture	T 3 ASSOCIATIONS			T 1		
	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur et cérémonie laïque		1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur
	T 2 (= T 1 x 0,8)	T 2 + (T 1 x 0,3)	T 2 x 0,5		T 3 (= T 1 x 0,45)	T 3 + (T 1 x 0,3)	T 3 x 0,5	T 1	T 1 + (T 1 x 0,3)	T 1 x 0,5
Salle de la Prée										
Totalité (salle + bar + espace traiteur)	1 187	1 633	594		668	1 113	334	1 484	1 929	742
Salle	986	1 356	493		555	925	277	1 233	1 603	617
Espace traiteur	113	155	56		63	106	32	141	183	71
Bar	88	121	44		50	83	25	110	143	55
Salle de la Garenne	191	263	96	55	108	179	54	239	311	120
Salle des Comités	103	142	52	55	58	97	29	129	168	64
Salle de la Promenade (Club House Foot)	99									